

*Le compte rendu officiel*

Comme on a soulevé la question, je suggère à la présidence de la prendre en délibéré et de nous dire, dans le courant de la semaine prochaine si possible, quels sont les précédents et si la présidence qui est chargée d'administrer cet endroit croit souhaitable de nous embarquer dans cette voie.

**M. Deans:** Madame le Président, j'ai quelques mots à ajouter. Je peux comprendre le point de vue du leader parlementaire de l'opposition officielle. J'imagine les conséquences. Néanmoins, étant donné la nature du document, la nature du débat et le fait qu'il ne se répètera pas souvent, je suggère que nous accordions notre consentement unanime puis que nous vous demandions, madame le Président, de voir s'il est souhaitable d'en faire une habitude et de rendre votre décision à cet égard, étant bien entendu que ce consentement unanime ne créera pas de précédent.

● (1220)

**M. Prud'homme:** Madame le Président, ce qu'il y a de remarquable dans les débats qui se déroulent à la Chambre, comme me l'a appris le très honorable M. Diefenbaker, c'est que quelques personnes au moins écoutent les autres. Je tiens à vous dire, ainsi qu'au député du Yukon (M. Nielsen), que je ne vois pas pourquoi, en l'occurrence, nous devrions imposer une punition rétroactivement. Je demande une correction à ce qui s'est passé hier soir, à ce qui a été convenu. Je comprends très bien que ce soit un précédent. Tout de même, il s'agit d'une résolution exceptionnelle que les parlementaires du monde entier ont approuvée. Adoptée à l'unanimité pour la première fois de l'histoire, cette motion a été acceptée par des parlementaires—et nous sommes des parlementaires.

Je n'ai pas cherché à faire valoir ce point lors du débat hier soir, car à ce moment-là, bien entendu, n'importe quel député pouvait intervenir—je tiens à vous le signaler—en disant: «Je n'ai que vingt minutes mais je demande la permission de déposer le document suivant». Bien entendu, je partage l'avis du député du Yukon en disant que nous devons agir avec beaucoup de circonspection à cet égard. C'est vrai, cela ne fait aucun doute, une telle situation se prêterait à des abus, avec le temps. Je vous demande, madame le Président, de ne pas être puni rétroactivement pour ce qui s'est passé hier soir.

Hier soir, l'opposition officielle—cela figure au hansard—a donné son approbation. Il y a eu un échange entre le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le député, qui fait maintenant partie du Conseil privé, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique. Après cet échange, la Chambre a agréé à ma requête. Étant donné le caractère très particulier de ce groupe parlementaire, on nous demande, à l'Union internationale des parlementaires, de donner suite à certaines de nos résolutions. C'est possible, mais à grands frais. Je vous signale, ainsi qu'aux députés qui veulent bien écouter le débat, qu'il n'y a jamais eu de suite à la Convention internationale si ce n'est

par l'entremise de la Chambre et des députés. On nous demande de temps à autre de donner suite à nos résolutions. J'ai pensé hier soir, étant donné le caractère très particulier du débat, que c'était une bonne idée de faire annexer cette résolution, à titre exceptionnel, car il s'agissait d'une résolution unanime, adoptée par l'Union soviétique d'une part et les États-Unis et la Grande-Bretagne et tous les autres pays d'autre part.

**M. Nielsen:** Non.

**M. Prud'homme:** Je répète, madame le Président, à cause de l'échange de propos très animé et bruyant qui a eu lieu hier soir, mais à distance de la présidence, qu'il y a eu accord et que c'est pour cette raison que nous avons poursuivi le débat, comme en fait foi la page 16763 du hansard. Vous verrez que le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) y est cité. Je m'en remets à vous, ainsi qu'à l'opposition officielle, pour ne pas faire de choses rétroactivement.

En ce qui concerne la participation aux débats futurs, je comprends la nécessité de réfléchir très sérieusement au précédent qui peut avoir été créé. Mais je ne voudrais pas que la résolution de l'Union parlementaire internationale ou ce qui a eu lieu hier soir soit pénalisé rétroactivement, c'est pourquoi je demande aujourd'hui une rectification. C'est tout ce que je demande, madame le Président.

**Mme le Président:** Il est clair je pense que la question a été réglée hier par l'Orateur qui occupait le fauteuil. L'Orateur suppléant n'a pas constaté l'existence du consentement unanime. Le député du Yukon (M. Nielsen) m'a suppliée de ne pas poser de geste qui crée des précédents susceptibles de changer du tout au tout le caractère du hansard. Je n'ai nulle intention de poser un geste regrettable. Je dois m'en remettre absolument à la Chambre. Pour moi, il ne fait pas de doute que s'il n'y a pas consentement unanime à l'annexion de ce document au hansard, il ne sera pas annexé. Pour moi, cela est d'évidence. Je constate qu'il n'y a pas eu consentement unanime, donc il n'y aura pas annexion au hansard.

**M. Prud'homme:** Madame le Président . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, j'ai rendu ma décision sur la question. Il n'y a pas de consentement unanime, c'est évident.

**M. Prud'homme:** Mais nous l'avons eu, ce qui s'est passé à ce moment-là.

**Une voix:** Ce n'est pas de ce côté-là.

**Mme le Président:** Je me rends parfaitement compte que je dois m'en tenir à ce qui est écrit dans le hansard. Hier, la question a été réglée, mais pas à la satisfaction du député, je m'en rends compte. La question a de nouveau été soulevée aujourd'hui dans des circonstances que nous connaissons tous et elle vient d'être débattue et il est parfaitement évident pour la présidence qu'il n'y a pas consentement unanime.